

## Facture du médecin / médecin-dentiste

Numéro de l'office AI	1	Date de la facture	2	Numéro de la facture	3	Pièce n°	4	N° d'assuré	5
-----------------------	---	--------------------	---	----------------------	---	----------	---	-------------	---

Assuré(e) : nom, prénoms, adresse exacte, NPA, domicile	6	Office AI	7
Créancier(ière): nom, prénom, adresse exacte, NPA, domicile	12	NIF	8
		IBAN banque ou poste	9
		Détenteur du compte (au cas où il ne s'agit pas de celui qui a établi la facture)	10

A. Prestations selon tarif				B. Médicaments et matériel de pansement dépassant un demi-point (voir chiffres 1563, 2552, 2554 et 2561 du tarif)									
Date	14	Nombre	15	Chiffre du tarif	16	Points	17	Nature et quantité	18	Prix	19		
								Total des points	20	Valeur du point	21	Total B	22
								=		X		=Total A 23	
Nom de l'hôpital dans lequel le traitement a été éventuellement effectué :								24	Total A + B				

Le traitement est-il terminé ? oui non 26

Visa de l'office AI	27	Remarques éventuelles	N° ou date de la décision	29
---------------------	----	-----------------------	---------------------------	----

## A observer

Prière de remplir la facture de manière complète et lisible, de préférence à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie. Le travail en sera simplifié et le paiement accéléré.

Pour que les factures concernant des mesures de réadaptation puissent être transmises, **pour paiement**, par l'office AI à la Centrale de compensation, **elles doivent contenir les indications suivantes :**

- Numéro d'assuré(e) (case 5)
- Date de la décision/communication (aucune facture concernant des prestations qui n'ont pas fait l'objet d'une décision/communication ne peut être acceptée) (29)
- Le numéro d'identification (NIF) attribué par la Centrale de compensation, 1211 Genève 28 (8)
- Nom, prénoms et adresse de l'assuré(e) (6)
- Nom, prénom (raison sociale) et adresse du créancier/de la créancière (12)
- IBAN banque ou poste (9)

Si le paiement doit être effectué auprès d'un tiers :

- Détenteur du compte (au cas où il ne s'agit pas de celui qui a établi la facture) (10)